

Direction Générale des Douanes



**CIRCULAIRE N° 174 /MPMB/DGD/DU 03 NOV 2015**  
**(DIFFUSION GENERALE)**

**Objet :** Dédouanement des véhicules importés  
au Port Autonome d'Abidjan.

**Réf. :** Circulaires n° 1735 du 08/10/105  
n° 1739 du 13/10/2015.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'en raison de difficultés techniques, la mise en œuvre des dispositions de mes circulaires portant dédouanement des véhicules importés au Port Autonome d'Abidjan, est reportée à une date ultérieure.

**AMPLIATIONS**

- MPMB/CAB
- Syndicat des Transitaires
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- FENADIS
- UGECI
- CGECI
- Toutes Directions Douanes.

P/LE DIRECTEUR GENERAL  
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

